

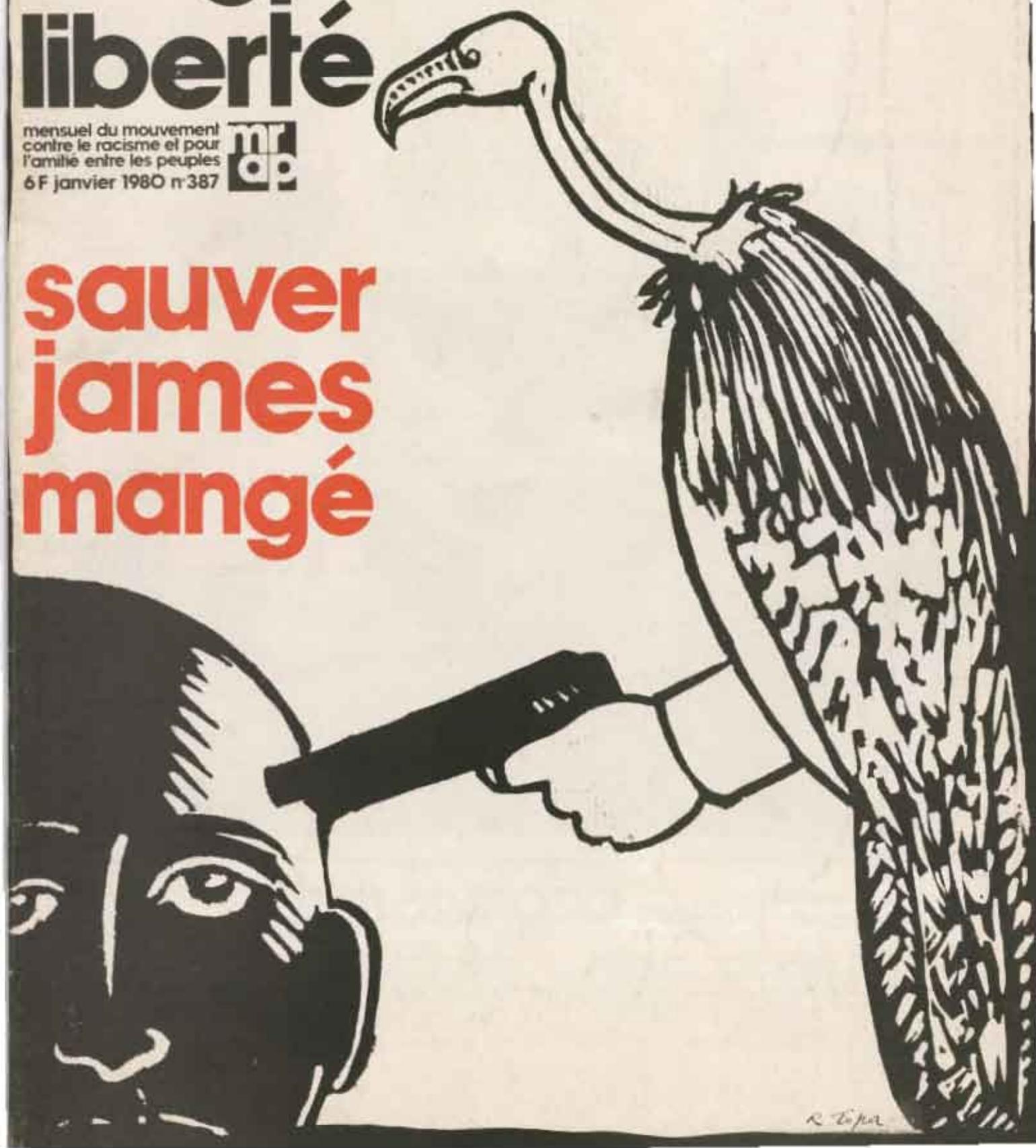
droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



6F janvier 1980 n°387

sauver james mangé



James Mangé condamné à mort

le juge ne voulait plus l'entendre chanter

« Amandla », le pouvoir au peuple. C'est la réponse fièrement lancée à son juge qui vient de le condamner à mort par James Mangé, résistant sud-africain de 24 ans.

Mncedisi James Daniel Mangé, 24 ans, condamné à mort, Tladitsagae Molefe, 24 ans, condamné à 18 années de prison, John Sekete, 24 ans, Jeffrey Le-goabe, 30 ans, Thibe Ngobeni, 27 ans, Bennet Komane, 46 ans, Titus Maleka, 25 ans, Sidney Choma, 23 ans, Mandlenkosi Hadebe, 27 ans, Mandla Mthetwa, 28 ans, condamnés à 16 années de prison, Andrew Napheto, 20 ans, condamné à 14 années de prison, Vusumuzi Zulu, condamné à 13 années de prison.

Ainsi tombait, le 15 novembre dernier, le verdict d'un procès où une Cour blanche jugeait 12 Noirs, à Pietermaritzburg en Afrique du Sud.

Inculpés pour « haute trahison », les douze hommes faisaient en outre l'objet de 43 accusations pour atteinte à la « loi contre le terrorisme », d'une accusation de « tentative de meurtre » et de celle de « conspiration en vue de commettre le meurtre ». Arrêtés en des points divers de l'Afrique du Sud, le régime d'apartheid réunissait leur cas en les accusant tous de participation à l'aile militaire de l'African National Congress, l'Umkhonto We Sizwe (ce qui signifie « la lance de la nation »). Il est à noter que plusieurs des condamnés ont été arrêtés dans la réserve du Bophutatswana, déclarée indépendante l'an dernier par le régime raciste, ce qui montre une fois de plus le caractère fictif des « indépendances » octroyées aux « bantoustans ».

Lors du procès, on apprenait que les douze hommes avaient tous quitté l'Afrique du Sud après les événements sanglants de Soweto, en 1976, et qu'ils avaient subi, à l'étranger, une formation pour la guérilla sous la direction du mouvement de libération, l'A.N.C. (African National Congress). Rentrés clandestinement au pays, ils tentaient d'organiser la Résistance à l'apartheid lorsqu'ils furent pris par la police.

Lorsque commencent les audiences, dans la petite ville de Pietermaritzburg, un déploiement sans précédent des forces de police tente de contenir la foule en colère qui crie sa solidarité avec les ac-

cusés et qui leur fait le salut de l'A.N.C., le poing levé vers le ciel.

A leur entrée dans la salle du tribunal au milieu de laquelle on a exceptionnellement érigé une cage en verre à l'épreuve des balles, les douze résistants entonnent des chants de libération et scandent des slogans, dos à la Cour, le poing levé. Ils sont « protégés » par un cordon serré de policiers.

A toutes les accusations qui sont portées contre eux, ils répondent : « Non coupable ». Ils sont conscients de représenter la justice et l'avenir de leur patrie. Ils dévient au pouvoir raciste qu'ils ont courageusement combattu le droit de les juger.

« faites votre œuvre rapidement »

Le « juge » Hefer prévient : « Votre décision est extrêmement mal avisée » ; il ajoute qu'ils devront en supporter toutes les conséquences et qu'il « soupçonne qu'ils auront ce qu'ils cherchent ». Puis il décide de tenir les audiences à huis-clos car « la Cour ne peut permettre, et je ne permettrai pas que la vie des témoins soit mise en danger en permettant que leur identité soit connue ».

Lorsque, devant le fait, les accusés déclinent de récuser la défense, le juge raciste s'emporte : « Je ne peux résister au sentiment que les accusés veulent faire de leur procès un procès-spectacle (à show-trial) ».

Après la « pause du thé », le matin, le procès reprend. Les résistants entrent à nouveau dans le box en chantant et terminent par ce que la presse sud-africaine décrit comme « un puissant cri de guerre ». Le juge s'énerve : « Tout ce que je peux vous dire, c'est que j'espère que vous voulez voir rapidement la fin de ce procès ». Un des accusés répond crânement : « La Cour nous fait perdre notre temps. Faites votre œuvre rapidement ! ». Hefer reprend : « Je ferai vite dans la mesure où vous me le permettrez ». Il com- met d'office deux avocats pour « ce qui



Noirs et Blancs manifestent devant le tribunal de Pietermaritzburg où James Mangé va être condamné à mort.

s'avère un procès difficile et désagréable ». Ce à quoi répond le rire bruyant des accusés.

A la fin de l'audience, les douze hommes reprennent leurs slogans : « A bas le racisme, à bas le capitalisme, le pouvoir au peuple ! ». Dernier avertissement du juge nommé adressé à James Mangé, « le chef d'orchestre de ces petites comptines ».

Quelques jours plus tard, Hefer condamne à la peine capitale cet homme contre lequel ne pèse aucune charge particulière par rapport à ses camarades. Mais comme l'indiquait lui-même le juge raciste : « Notre tribunal n'est pas de ceux avec lesquels on peut s'amuser ».

Est-ce la raison pour laquelle, en plus de la peine de mort, James Mangé se verra condamné à 18 mois de prison pour « outrage à magistrat » (sic) !

Le 15 novembre, c'est la sentence. Des policiers en civil envahissent les tribunes et en expulsent le public. Le juge est accueilli par les brocards des accusés. Ils sortent tout à coup des pancartes, qu'ils ont réussi à introduire dans le box malgré les précautions de la police ; on y lit : « L'apartheid est une haute trahison », « Jamais à genoux ».

Lorsque Hefer lit la sentence de mort qui frappe James Mangé, celui-ci lance le cri de l'A.N.C. : « Amandla » (pouvoir au peuple). Son camarade Mandlenkosi Hadebe ne peut supporter le sort atroce qui s'abat sur celui avec qui il a espéré une Afrique du Sud débarrassée du racisme. Il l'étreint en s'écriant : « Plûtôt nous pendre tous ensemble » et crie au juge : « Vous paierez ». Les gardes le traînent

hors de la salle d'audience pour la prison où il est condamné à passer les 16 prochaines années de sa vie.

Justifiant son acte, le « juge » Hefer explique : « James Mangé est un personnage absolument répugnant et insupportable (repulsive and objectionable) » et encore : « Jusqu'où va-t-on permettre à ce traître d'aller avant que la sentence de mort ne soit appliquée ? ».

Les réactions sont immédiates. La compagne de James Mangé, Pauline Dipuo, déclare : « Seigneur, laissez Mncedisi (James Mangé) vivre pour son fils de trois ans... Notre fils, Lehlohonolo Prince n'a pas vu son père depuis un an et il lui manque terriblement. Il le demande sans cesse... Je ne puis envisager l'avenir sans Mncedisi ». La jeune femme, qui sort elle-même d'une année de détention, a pu assister à la sentence de mort : « J'ai été abasourdie, a-t-elle déclaré, par son calme à un moment où j'étais au supplice. Mais la détention a séché toutes mes larmes ».

c'est l'apartheid la haute trahison

Dès que l'odieuse aboutissement du procès est connu, le président du Conseil des Eglises de Pietermaritzburg, le Révérend Bob Clark, déclare : « C'est une tragédie qui est due, selon nous, à la politique désastreuse suivie dans notre pays depuis plusieurs années ». Le Dr Motlana, membre du Conseil des dix, à Soweto, affirme pour sa part : « Nous savons tous que ces jeunes gens ont déposé leur vie sur le

front de la libération ». Le Dr Allan Boesak, aumônier de l'Université du Cap occidental, importante personnalité de « l'Eglise réformée hollandaise », une des confessions sud-africaines traditionnellement attachée au système raciste, ne cache pas non plus sa réprobation : « Les événements incroyablement tragiques qui ont mené au procès pour haute trahison de Pietermaritzburg doivent être compris dans le contexte de la société sud-africaine et du système qui prévaut dans ce pays et qui a provoqué les actions de ceux que l'on accuse aujourd'hui de terrorisme ».

Une grande campagne de solidarité se dessine dans le monde entier. En France, le mrp a immédiatement réagi (1). Il faut, il est possible de sauver James Mangé.

Racine MAIGA

(1) Une série de cartes postales à envoyer au Président Giscard d'Estaing, à l'ambassadeur d'Afrique du Sud, au président de l'A.N.C., Olivier Tambo, et au mrp est disponible au siège du Mouvement. Elles doivent être envoyées par milliers. Demandez-les, placez-les autour de vous, faites participer le maximum de monde à leur diffusion ! Si vous pouvez en prendre une série, c'est bien, si vous pouvez en placer 5, c'est mieux. Etes-vous sûr de ne pas pouvoir en diffuser 10, 20 ou plus. Pour sauver la vie de James Mangé, ne soyez pas modestes, faites le maximum. (5 frs la série, franco).

Chaque jeudi, jour de la semaine où James Mangé a été condamné à la peine capitale, téléphonez votre réprobation à l'ambassade de la République raciste d'Afrique du Sud : (1)555.92.37. Chaque troisième jeudi du mois, un rassemblement est organisé devant cette ambassade de 18h à 19h30. (59, quai d'Orsay, 75007 Paris - Métro Invalides).



L'épouse et le fils de James Mangé

une vie de lutte contre l'apartheid une vie qui ne doit pas s'arrêter là

Mncedisi James Daniel Mangé, « James Mangé » est né il y a 24 ans dans le quartier noir de Pimville, près de Johannesburg. Sa famille se trouve aujourd'hui à Jabavu, un autre quartier de la même cité.

Son père est mort en 1966 et sa mère, Mme Winifred Mangé, est aujourd'hui sans travail. Il a été élevé par un oncle à la suite du décès de son père et a pu ainsi suivre l'école pendant quelques années. Peu après qu'il ait commencé à travailler, il est considéré comme un « organisateur de grève » parce qu'il lutte pour des augmentations de salaire et il est licencié. Il apprend l'existence de l'A.N.C. par des camarades de travail. En 1976, après le soulèvement de Soweto, il quitte l'Afrique du Sud pour rejoindre ce mouvement et son aile militaire, l'Umkhonto We Sizwe.

En 1978, il rentre clandestinement dans son pays. Il aurait, selon l'accusation, préparé l'attaque d'un commissariat de police à Wittlesea, au Cap.

C'est lors d'un banal contrôle de son véhicule par un agent de la circulation, qu'il est découvert et emprisonné.

James Mangé est marié à Pauline Dipuo Moerane qui sort elle-même d'une année de détention. Il est père d'un enfant de trois ans, Lehlohonolo Prince.